



Edito

► Pendant le confinement, la CAPS reste à vos côtés

Le monde de demain sera-t-il différent du monde d'hier ? Personne n'a aujourd'hui la réponse tellement la crise actuelle, par son ampleur, sa rapidité, sa difficulté, nous a surpris. Depuis le mois de mars, l'équipe de la CAPS se démène pour continuer à vous fournir le service que vous attendez. Fort heureusement, les moyens modernes nous permettent de travailler depuis nos domiciles presque comme si nous étions au bureau, et nous avons donc travaillé sans discontinuer : Nous avons dévié les numéros de téléphone de l'accueil et du secrétariat sur des téléphones mobiles pour que nous puissions répondre à vos nombreux appels. Nous répondons bien sûr aux mails, et les demandes de remboursement continuent à être traitées et les prestations versées. Grâce à un nombre de demandes traitées au plus haut au premier trimestre (et à une baisse des demandes reçues depuis le début de la crise car certains pays ont fermé leurs bureaux de poste), nous traitons actuellement les demandes dans des délais record ! Nous avons aussi réussi (avec l'aide de nos collègues des services informatiques) à avancer la mise en œuvre de SHIF Online pour les retraités (voir page suivante) et à préparer un certain nombre d'autres améliorations informatiques. Le médecin-conseil de la CAPS continue à étudier les dossiers comme en temps normal. Seul l'envoi des avis de remboursement a été retardé mais a repris progressivement. Les collègues de la CAPS ont été à la hauteur de l'enjeu et je les remercie !

Il est toutefois beaucoup trop tôt pour mesurer l'impact de la crise sur la CAPS et ses assurés. Après plusieurs semaines pendant lesquelles les assurés ont dû renoncer de fait aux soins non urgents, comment et à quel rythme les assurés vont-ils retourner se faire soigner, et quel sera l'impact à court terme sur la santé des assurés qui ont dû renoncer à leurs soins non urgents (et où la limite entre l'urgent et le non urgent a-t-elle été mise ?) ? Quant à l'impact sur la situation financière de la CAPS, il est encore plus hasardeux de se lancer dans quelques pronostics...

Finalement, il est important de vous confirmer que la CAPS rembourse tous les traitements et soins liés à la COVID-19, y compris tout test prescrit ou effectué par un médecin, selon les mêmes règles que celles applicables aux termes de ses Statuts et Règlement administratif.

Plus que jamais, je vous souhaite, à vous et à vos proches, une bonne santé !

► SHIF Online est enfin disponible pour les retraités

Les retraités de la CAPS ont accès à SHIF Online depuis le mois de mai, soit exactement un an après le lancement de SHIF Online pour les assurés actifs. Bien que ce lancement ait pris plus de temps que prévu, il faut réaliser que c'est la première fois que le BIT donne accès à son Intranet à une catégorie de personnes « externes », ce qui techniquement a nécessité des développements informatiques importants. De plus, il faut reconnaître que le service informatique du BIT a développé un système de création de compte externe à la fois très sécurisé mais aussi très facile d'utilisation, comme la grande majorité des retraités qui ont créé un compte peuvent l'attester !

Si vous n'avez pas encore créé votre compte, il est temps de le faire. Contactez-nous en écrivant à shifonline@ilo.org. D'ailleurs, si vous recevez cet InfoCaps en version papier, et non pas de manière électronique, c'est que nous n'avons pas votre adresse courriel ou que celle que nous avons n'est pas d'actualité.

► Bientôt un réseau de prestataires de soins pour les régions

La CAPS travaille depuis plus d'un an à la conclusion d'un contrat de services avec un partenaire externe pour constituer un réseau de soins en Amérique Latine, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. La conclusion de ce contrat a fait l'objet d'un appel d'offre préparé conjointement avec l'OMS, sous le leadership de l'ONUG. Le réseau comprend aussi bien des médecins généralistes que des spécialistes, des laboratoires, des pharmacies, des dentistes, et bien sûr des cliniques et des hôpitaux. L'objectif est de faciliter l'accès aux soins des assurés dans ces régions, tout en bénéficiant de tarifs négociés. Toutes les informations sur le fonctionnement du réseau seront communiquées aux assurés de la CAPS dans les prochaines semaines.

► Rappel pour les usagers de SHIF Online

Tout en vous remerciant pour la confiance que vous avez déjà exprimée dans le nouveau système, nous vous rappelons que vous devez conserver les originaux des factures soumises pendant 5 ans. La CAPS a commencé à effectuer des contrôles au siège et dans tous les lieux d'affectation, et peut vous demander à tout moment de nous envoyer les factures et documents originaux afin de valider vos remboursements. Ces contrôles s'inscrivent dans la stratégie de la CAPS concernant l'assurance qualité et la prévention des fraudes.

► Election au comité de gestion de la CAPS

Cette année est à nouveau une année d'élections pour la CAPS, puisque vous allez élire cet automne vos représentants au comité de gestion. Etant donné la crise actuelle, le comité de gestion a décidé d'avancer les différentes étapes de préparation de l'élection. Le comité de gestion est composé de six membres titulaires et de six membres suppléants, représentant à nombre égal les assurés et le Directeur général du BIT. C'est donc six membres (trois titulaires et trois suppléants) que vous devrez élire. Le mandat est de trois ans et s'étendra du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Contact

Organisation internationale du Travail
Caisse d'Assurance pour la Protection de la Santé
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse

T: Accueil +41 22 799 8818
T: Secrétariat +41 22 799 8507
T: Urgence: +41 22 819 4414
E: shif@ilo.org (Email générique)
shifonline@ilo.org (Questions concernant SHIF Online)